

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « rue Roger Barthel » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés au lieu-dit « an de laange Récker » dans la rue Roger Barthel à Bereldange, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de la société CREAVICAB S.A. et visant l'aménagement de trois lots destinés à accueillir trois maisons en bande, dont une maison unifamiliale et deux maisons bi-familiales.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 28 août 2023 au 27 septembre 2023 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 25 août 2023.

Pour le Secrétaire empêché,
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber